Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20260408-2026_0804_3-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2026_0804_3

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six
Le mercredi 08 avril 2026 à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Conseil Municipal : séance du 08 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15
Convocation et affichage : 03 avril 2026
Présents : Guillaume GRANNEC, Liza HÉRRISSON, Yannick LE NOCHER, Céline DANIBO, Jean-Claude SITRUK, Jean-Jacques PEYRE, Nadine OLZSER, Guillaume BRULÉ, Pascal FRIBOURG, Marianne DANO, Mathieu BRINDEAU.
Absents excusés : Laurent CAHET (pouvoir à Jean-Claude SITRUK), Elodie DECOURCHELLE (pouvoir à Liza HÉRRISSON), Nolwenn GUÉNÉDAL (pouvoir à Céline DANIBO), Chloé LEFRANC (pouvoir à Guillaume BRULE),
Secrétaire de séance : Nadine OLZSER

Résultats de la consultation pour les Marchés de travaux : Maison des associations
Liza HÉRISSON intéressée ne prend pas part au débat et au vote
La commune a lancé une consultation pour les marchés de travaux de la maison des associations, selon la procédure adaptée.

La date et heure limites de réception des offres était fixée au Vendredi 27 février 2026 -12H00

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune. La date limite de remise des offres électroniques était fixée au Vendredi 27 février 2026 -12H00. Les prestations font l'objet de 11 lots. 55 plis ont été déposés dans les délais.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'architecte, la Commission des marchés à procédure adaptée émet un avis favorable à l'attribution du marché aux entreprises suivantes :

N°	LOTS	ENTREPRISES PROPOSEES	OFFRE BASE (€ HT)
1	GROS OEUVRE - MAÇONNERIE	SARL MAISON 56	80 255.95
2	CHARPENTE BOIS	SCOP MENUISERIE THETIOT	16 810.76
3	COUVERTURE, ZINGUERIE	JEGO COUVERTURE	6 300
4	MENUISERIES EXTERIEURES	ATLANTIQUE OUVERTURES	14 700
5	MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIES THETIOT	12 500
6	CLOISONS _ DOUBLAGES _ PLAFONDS _ ISOLATION	LE MOULLIEC SAS	31 727.27
7	ENDUITS TERRE ALLÉGÉE	MAISON EN TERRE	18 690.27
8	REVETEMENTS DE SOLS	ARTSOL	6 240
9	PEINTURES	ARMOR PEINTURE PLATRERIE	6 649.87
10	PLOMBERIE VENTILATION	FROIDANIEL	14 707.47

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20260408-2026_0804_3-DE

11	ELECTRICITE	BFEG	36 841.85

Pour un total de **245 423.44 € HT**
A noter que le montant estimatif établit par l'équipe de maîtrise d'œuvre était de 236 850.90 € HT.
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;
Vu l'avis favorable de la commission des marchés à procédure adaptée ;
Liza HÉRISSON, intéressée ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :
-D'attribuer les marchés de travaux comme présentés dans le tableau ci-dessus
-D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces des marchés et tout document nécessaire à l'exécution des marchés.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance
Nadine OLZSER

Fait à BRANDIVY, le 15 AVRIL 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE BRANDIVY 56390 (MORBIHAN)

Guillaume GRANNEC

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.